

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 27**9 janvier 2004****SOMMAIRE**

2K Informatic, S.à r.l., Luxembourg	1252	Immondorf S.A., Sandweiler	1279
A.M. Trust Holding S.A., Luxembourg	1280	Innova Europe, S.à r.l., Luxembourg	1282
Arwen S.A., Luxembourg	1257	Inter Multi Investment, Sicav, Luxembourg	1295
Auto-Delta, S.à r.l.	1250	International Equity Investors S.A., Luxembourg.	1271
Bader & Laengin Holding S.A., Luxembourg	1278	Lux-World Fund Sicav, Luxembourg	1292
Bakeries International Luxembourg S.A., Luxembourg	1281	Luxicav, Sicav	1290
Baleo S.A.H.	1250	Luxiprivilège, Sicav	1290
Be.Ma.Fin S.A., Luxembourg	1280	Macos S.A., Luxembourg	1250
Beltrame International S.A., Luxembourg	1270	Motwit S.A.H., Luxembourg	1289
Caisse Raffeißen Grevenmacher-Canach-Gostingen-Wormeldange, Soc. Coop., Grevenmacher	1271	O.R. Info S.A.	1281
D-Tech S.A., Luxembourg	1280	OCM Luxembourg Opportunities Investments, S.à r.l., Luxembourg	1264
Dexia Convertix, Sicav, Luxembourg	1291	Pan-Holding, Sicaf, Luxembourg	1292
Dexia Luxpart, Sicav, Luxembourg	1294	Parindex, Sicav, Luxembourg	1293
Digital Funds, Sicav, Luxembourg	1291	Prairie Management S.A., Luxembourg	1288
Dynamic Funds, Sicav, Luxembourg	1294	Pro Fonds (Lux), Sicav, Luxembourg-Strassen	1283
Ekspres Asset Management S.A., Luxembourg	1272	Provali, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	1250
Euro Directory S.A., Luxembourg	1272	Résidence Leonardo Da Vinci, S.à r.l., Alzingen	1279
Eurofood, S.à r.l., Bettembourg	1282	Schubtrans AG, Grevenmacher	1289
Excell Life International S.A., Luxembourg	1289	SLF Invest S.A., Pétange	1249
FDF S.A., Luxembourg	1282	Stolt Offshore S.A.H., Luxembourg	1295
Fissler A.G., Luxembourg	1281	Sujedo S.A.H., Luxembourg	1291
Foyer Selection, Sicav	1290	Torroanstalt S.A., Luxembourg	1283
Holmes Place 1, S.à r.l., Luxembourg	1252	Value Strategy Fund, Sicav, Luxembourg	1294
Holmes Place 2, S.à r.l., Luxembourg	1259	Vie Groupe S.A., Luxembourg	1283
IHK Holding, S.à r.l., Luxembourg	1284	White Mountains International, S.à r.l., Luxembourg	1273

SLF INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 83.830.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02628, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 18 décembre 2003.

Signature.

(084372.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

**AUTO-DELTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
BALEO S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Clôtures de Liquidations

Par jugements rendus en date du 16 octobre 2003, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame le juge-commissaire Elisabeth Capesius en son rapport oral, le liquidateur, Maître Emmanuelle Adam, avocat-avoué et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation des sociétés:

- AUTO DELTA, S.à r.l., ayant eu son siège social à Differdange, 130, avenue de la Liberté;
- BALEO S.A.H., ayant eu son siège social à Luxembourg, 6, place de Nancy.

Pour extrait conforme

M^e E. Adam

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06557. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06559. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084751.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

MACOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 38.540.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03926, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(084095.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

PROVALI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clement.
R. C. Luxembourg B 97.511.

STATUTS

L'an deux mille trois, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

Ont comparu:

1. Monsieur Gilles Moizant, commerçant, né à La Rochelle (France), le 9 février 1949, demeurant à F-67140 Barr, 21, route du Hohwald.
2. Monsieur Joaquim Da Silva, commerçant, né à Arnay le Duc (France), le 5 novembre 1970, demeurant à F-21230 Arnay le Duc, 1, rue du Moulin.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les parties ci-avant désignées et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associées dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente de véhicules automobiles neufs et d'occasions, l'intermédiaire du commerce ainsi que le convoyage de véhicules.

La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en faciliter le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de PROVALI S.à r. l.

Art. 5. Le siège social est établi à Mondorf-Les-Bains.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Gilles Moizant, commerçant, demeurant à F-67140 Barr, 21, route du Hohwald, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Joaquim Da Silva, commerçant, demeurant à F-21230 Arnay le Duc, 1, rue du Moulin, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les associés déclarent et reconnaissent que le montant du capital est entièrement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans tous les cas, la cession et la transmission de parts sociales entre vifs ou pour cause de mort sont soumises à un droit de préemption au profit des autres associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, lesquels représentent la société soit individuellement, soit conjointement. Leurs pouvoirs seront fixés par l'assemblée générale des associés. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés qui peuvent le reporter à nouveau ou le distribuer.

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales et ses amendements successifs se trouvent remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui même, pour finir le trente et un décembre de l'an deux mille trois.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à neuf cent quatre-vingt-dix euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est établie à L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clement.

2. L'assemblée générale désigne pour une durée illimitée:

- Monsieur Joaquim Da Silva, commerçant, né à Arnay le Duc (France), le 5 novembre 1970, demeurant à F-21230 Arnay le Duc, 1, rue du Moulin, comme gérant administratif de la société.

- Monsieur Gilles Moizant, commerçant, né à La Rochelle (France), le 9 février 1949, demeurant à F-67140 Barr, 21, route du Hohwald, comme gérant technique de la société.

3. La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Moizant, J. Da Silva, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 24 novembre 2003, vol. 467, fol. 33, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 décembre 2003.

A. Lentz.

(084905.3/221/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

2K INFORMATIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R. C. Luxembourg B 74.507.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenu en date du 2 décembre 2003 que
Le siège social de la société a été transféré du 31, Rue de Pulvermühl L-2356 Luxembourg au 19, Rue Sigismond L-2537 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03220. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084367.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

HOLMES PLACE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 97.486.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-sixth day of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HPH FINANCE HOLDCO UK LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 4th Floor, 17A Old Court Place, Kensington, London W8 4HP (England), registered with the Registrar of the Companies House of England and Wales under the number 4966805,

here represented by Nina Togouna, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in London on 26 November 2003.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which its acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) as well as by the present articles (hereafter, the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name of HOLMES PLACE 1, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 14,500 (fourteen thousand five hundred Euro), represented by 580 (five hundred and eighty) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 of the Companies Act.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders' meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 15. The Company's year starts on the 1 January and ends on the 31 December of the same year.

Art. 16. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

HPH FINANCE HOLDCO UK LIMITED, prenamed: 580 shares.

All the shares have been fully paid-up by a contribution in cash, so that the sum of EUR 14,500 (fourteen thousand five hundred Euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2004.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately at thousand five hundred euros.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at two and the sole shareholder of the Company appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

* Ms Kristel Segers, company director, residing at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg; and

* Mr Christophe Gammal, economist, residing at 108, route de Mondercange, L-4247 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is established at 174, route de Longwy in L-1940 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille trois, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HPH FINANCE HOLDCO UK LIMITED, une société constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 4th Floor, 17A Old Court Place, Kensington, Londres W8 4HP (Angleterre), enregistrée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 4966805,

ici représentée par Nina Togouna, avocate, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 26 novembre 2003.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par la comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi de 1915), ainsi que par les présents statuts (ci-après, la Société).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de pro-

priété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature, à condition qu'elles ne soient pas librement négociables et émises sous forme nominative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de HOLMES PLACE 1, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associés prise en assemblée extraordinaire.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 14.500 (quatorze mille cinq cents Euros) représenté par 580 (cinq cent quatre-vingts) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. En cas d'associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la Loi de 1915.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

HPH FINANCE HOLDCO UK LIMITED, susmentionnée: 580 parts sociales.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 14.500 (quatorze mille cinq cents Euro) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et s'achèvera le 31 décembre 2004.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société représentant la totalité du capital souscrit de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux et l'associé unique nomme les personnes suivantes aux postes de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

* Mme Kristel Segers, administrateur de sociétés, demeurant au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg; et

* M. Christophe Gammal, économiste, demeurant au 108, route de Mondercange, L-4247 Esch-sur-Lallange (Grand-Duché de Luxembourg).

2. Le siège social de la Société est établi au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: N. Togouna, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 27, case 7. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

J. Elvinger.

(084760.3/211/276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

ARWEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 97.510.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) DEBREX MANAGEMENT SERVICES S.A., avec siège social à Road Town, P.O. Box 3175, Tortola, (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Panama, le 12 novembre 2003.

2) LEGNOR TRADING S.A., avec siège social à Road Town, P.O. Box 3175, Tortola, (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Madame Sophie Mathot, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Panama, le 12 novembre 2003.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de ARWEN S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tout concours, prêts, avances ou garanties à toute autre société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de mai à 13.45 heures et pour la première fois en l'an deux mille quatre.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et peut également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre de l'an deux mille trois.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les sociétés comparantes ont souscrit les actions et les ont libérées intégralement de la manière suivante:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions EUR
1) LEGNOR TRADING S.A., prénommée	30.900,-	30.900,-	3.090
2) DEBEX MANAGEMENT SERVICES S.A., prénommée	100,-	100,-	10
Total:	31.000,-	31.000,-	3.100

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.550,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Maître Véronique Wauthier, licenciée en droit, née à B-Arlon, le 11 mars 1965, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
 - Monsieur Alain Tircher, expert-comptable, né à B-Watermael-Boitsfort, le 15 mars 1959, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
 - Monsieur Marcel Krier, comptable, né à Luxembourg, le 31 janvier 1958, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 22.668.
4. L'adresse de la société est fixée à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six (6) ans.
6. L'assemblée générale extraordinaire décide de ratifier les engagements souscrits au nom de la société en formation, s'inscrivant notamment dans le cadre de la constitution d'une société à responsabilité limitée de droit français sous la dénomination de TUNGSTENE, S.à r.l.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Mathot, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 2 décembre 2003, vol. 467, fol. 36, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 décembre 2003.

A. Lentz.

(084903.3/221/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

HOLMES PLACE 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 97.488.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-sixth day of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HOLMES PLACE 1, S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy in L-1940 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Nina Togouna, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 26 November 2003.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which its acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) as well as by the present articles (hereafter, the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name of HOLMES PLACE 2, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies Act.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders' meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 15. The Company's year starts on the 1 January and ends on the 31 December of the same year.

Art. 16. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

HOLMES PLACE 1, S.à r.l., prenamed: 500 shares.

All the shares have been fully paid-up by a contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2004.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately thousand five hundred euros.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at two and the sole shareholder of the Company appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

* Ms Kristel Segers, company director, residing at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg; and

* Mr Christophe Gammal, economist, residing at 108, route de Mondercange, L-4247 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is established at 174, route de Longwy in L-1940 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille trois, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HOLMES PLACE 1, S.à r.l., une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Nina Togouna, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 26 novembre 2003.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi de 1915), ainsi que par les présents statuts (ci-après, la Société).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature, à condition qu'elles ne soient pas librement négociables et émises sous forme nominative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de HOLMES PLACE 2, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associés prise en assemblée extraordinaire.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. En cas d'associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la Loi de 1915.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au

moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

HOLMES PLACE 1, S.à r.l., susmentionnée: 500 parts sociales.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et s'achèvera le 31 décembre 2004.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société représentant la totalité du capital souscrit de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux et l'associé unique de la Société nomme les personnes suivantes aux postes de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

* Mme Kristel Segers, administrateur de sociétés, demeurant au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg; et

* M. Christophe Gammal, économiste, demeurant au 108, route de Mondercange, L-4247 Esch-sur Lallange (Grand-Duché de Luxembourg).

2. Le siège social de la société est établi au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: N. Togouna, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 27, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

J. Elvinger.

(084762.3/211/276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 97.473.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twentieth of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES HOLDINGS LLC, having its registered office at 333 South Grand Avenue, 28th Floor, Los Angeles, California 90071.

The here above appearing is represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium), by virtue of a proxy given under private seal dated 17 November 2003.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**1. Form - Corporate name.**

There is formed a private limited liability company under the name OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES INVESTMENTS, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

3. Object.

3.1 The objects of the Company are to invest in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares, warrants and equity securities, bonds, notes, loans and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations), to acquire rights or participations in loans and in financial derivatives agreements or instruments, to enter into any other agreements relating to such portfolio and to grant and receive pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law.

3.2 The Company may also:

(a) raise funds through, including, but not limited to, the issue of notes (including asset linked notes), bonds, promissory notes and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility;

(b) advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or other companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

(c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

(d) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide credit protection to the swap counterparty;

(e) enter into agreements, including, but not limited to:

1. underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, selling agreements and other contracts for services;

2. interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in connection with the objects mentioned under 3.2 (a), (b), (c) (d) and (e) 1 above; and

3. bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and agreements creating security in connection with the objects mentioned under 3.2 (a), (b), (c), (d), (e) 1 and 2 above.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.3 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, enter into all transactions agreements and arrangements which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

4. Duration.

The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) Shares (the «Shares»). Each share has a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-). The holders of Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

6. Shares indivisibility.

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

Chapter III.- Management

8. Management.

8.1 The Company shall be managed by a board of managers composed of at least three members (the «Board of Managers» or the «Managers»). The Managers need not be Shareholders.

8.2 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken collectively by the Board of Managers in compliance with article 12 of the Articles.

8.3 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to any two Managers as provided by article 10 of the Articles, and pursuant to article 191bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any two Managers does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

9. Powers of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties and without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

10. Representation of the Company.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two Managers.

11. Delegation and agent of the Board of Managers.

11.1 The Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 The meetings of the Board of Managers are called by any Manager. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all notice requirements and formalities.

12.2 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by more than 50% of the Managers present or represented.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by more than 50% of the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram

or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any two Managers or by any person nominated by any two Managers or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of Shareholders

13. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.

13.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Managers and the Managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Distribution right of shares.

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by a majority of votes of the Shareholders.

Chapter VI.- Liquidation

16. Causes of dissolution.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17. Liquidation.

17.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by the simple majority of Shareholders.

17.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable Law

18. Applicable Law.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31, 2004.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES HOLDINGS LLC 500 Shares

Total: five hundred Shares 500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand seven hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as members of the Board of Managers for an undetermined period:
 * Mr Mark Oei, 333 South Grand Avenue, 28th floor, Los Angeles, California 90071;
 * Ms Stephanie Schulman, 1301, Avenue of Americas, 34th floor, New York, New York 10019;
 * Mr Brett Wyard, 333 South Grand Avenue, 28th floor, Los Angeles, California 90071;
 * Mr Jean Plant, 31st Floor Citypoint, one Ropemaker Street, London EC2Y 9AW;
 * Mr Bruno Bagnouls, 398 route d'Esch, L-1025 Luxembourg.

In accordance with article 12 of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES HOLDINGS LLC, ayant son siège social à 333 South Grand Avenue, 28th Floor, Los Angeles, California 90071.

Le comparant ci-dessus est ici représenté par M. Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique) en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 17 novembre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre 1^{er}. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination.

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES INVESTMENTS, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

3. Objet.

3.1 Les objets de la Société sont d'investir dans un portefeuille comprenant des titres ou autres instruments, luxembourgeois ou étrangers tels que, mais sans que cela soit limitatif, des actions, warrants et autres titres représentatifs de capital, des obligations, des prêts et autres instruments similaires, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques), d'acquérir des droits ou des participations dans des prêts ou contrats sur des produits dérivés ou autres instruments, de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi

3.2 La Société peut également:

(a) réunir des fonds, et notamment émettre des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations traçantes), des billets à ordre, des titres de créance et autres dettes, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit;

(b) avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée»;

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

(c) accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

(d) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie;

(e) conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative:

1. des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation avec les capitaux que la Société s'est procurés;

2. des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 les points (a), (b) (c) (d) et (e)1 ci-dessus;

3. des contrats bancaires, contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats portant sur des garanties en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 points (a), (b), (c) (d) et (e)1 et 2 ci-dessus.

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

3.3 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée

Chapitre II.- Capital, Parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500 €) représenté par cinq cents (500) parts sociales (les «Parts Sociales»). Chacune a une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25 €). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

6. Indivisibilité des Parts.

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des Parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 Chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

Chapitre III.- Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société sera administrée par un conseil de gérance composé d'au moins trois membres (le «Conseil de Gérance» ou les «Gérants»). Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés.

8.2 Toute décision à prendre concernant la gestion de la Société sera prise collectivement par le Conseil de Gérance conformément à l'article 12 des Statuts.

8.3 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré à deux Gérants tel que stipulé à l'article 10 des Statuts, et en vertu de l'article 191bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 sont valables et créeront des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par deux Gérants ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers et sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la Société.

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par deux Gérants.

11. Délégation et agent du Conseil de Gérance.

11.1 Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un des Gérants. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un email ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de 50% des Gérants présents ou représentés.

12.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par plus de 50% des Gérants. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.6 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par deux des Gérants ou par toute personne habilitée à cet effet par deux Gérants ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

Chapitre IV.- Assemblée générale des Associés

13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés.

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions légales.

Chapitre V.- Exercice social

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par les Gérants et ceux-ci préparent un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Droit de distribution des Parts.

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que les fonds disponibles soient distribués. La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

Chapitre VI.- Liquidation

16. Causes de dissolution.

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17. Liquidation.

17.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité simple des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII.- Loi applicable

18. Loi applicable.

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES HOLDINGS LLC	500 Parts Sociales
Total: cinq cents Parts Sociales	500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euro (€ 12,500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents Euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée indéterminée:

- * M. Mark Oei, 333 South Grand Avenue, 28th floor, Los Angeles, California 90071;
- * Mlle Stéphanie Schulman, 1301, Avenue of Americas, 34th floor, New York, New York 10019;
- * M. Brett Wyard, 333 South Grand Avenue, 28th floor, Los Angeles, California 90071;
- * M. Jean Plant, 31st Floor Citypoint, one Ropemaker Street, London EC2Y 9AW;
- * M. Bruno Bagnouls, 398 route d'Esch, L-1025 Luxembourg.

En vertu de l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

2. Le siège social de la Société est établi au 398 route d'Esch, L-1025 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, vol. 19CS, fol. 17, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

J. Elvinger.

(084663.3/211/408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

BELTRAME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 21.240.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire tenue le 10 juin 2003

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'Administration

- M. Giancarlo Beltrame, entrepreneur, demeurant à Vicenza (Italie), président;
- M. Claude Deschenaux, président de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- M. Maximilliam Matthias Beltrame Widmann, entrepreneur, demeurant à Hambourg (Allemagne), administrateur.

Commissaire aux comptes

DELOITTE & TOUCHE S.A. 3 route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2003, réf. LSO-AL00930. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084396.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

**CAISSE RAIFFEISEN GREVENMACHER-CANACH-GOSTINGEN-WORMELDANGE,
Société Coopérative.**

Siège social: Grevenmacher.
R. C. Luxembourg B 20.415.

Les statuts coordonnés au 2 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE RAIFFEISEN, Société Coopérative

Signatures

(084311.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

INTERNATIONAL EQUITY INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 65.461.

L'an deux mille trois, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de INTERNATIONAL EQUITY INVESTORS S.A., R.C. numéro B 65.461, constituée par acte de maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 29 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 718 du 5 octobre 1998.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte de maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1048 du 9 juillet 2002.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Christophe Cialini, diplômé en sciences commerciales, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les douze mille cinq cents actions (12.500) actions d'une valeur nominale de deux euros cinquante cents (EUR 2,50) chacune, représentant l'intégralité du capital social trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant de dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) représenté par douze mille cinq cents actions (12.500) actions d'une valeur nominale de deux euros cinquante cents (EUR 2,50), à un montant de quarante-neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 49.250,-), avec émission correspondante de sept mille deux cents (7.200) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros cinquante cents (EUR 2,50) chacune.

2. Modifications afférentes de l'article 3 des statuts.

3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence d'un montant de dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) représenté par douze mille cinq cents actions (12.500) actions d'une valeur nominale de deux euros cinquante cents (EUR 2,50), à un montant de quarante-neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 49.250,-), avec émission correspondante de sept mille deux cents (7.200) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros cinquante cents (EUR 2,50) chacune.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les sept mille deux cents (7.200) actions nouvelles ont été entièrement souscrites et libérées, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, par la société FALLAN LIMITED, avec siège social au New Gallery House, 6 Vigo Street, London W1S 3HF - England.

ici représenté par Monsieur Christophe Cialini, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 13 novembre 2003.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Ces nouvelles actions ont été entièrement libérées en espèces, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à quarante-neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 49.250,-) divisé en dix-neuf mille sept cents (19.700) actions d'une valeur nominale de deux euros cinquante cents (EUR 2,5) chacune.»
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 15.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, C. Cialini, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, vol. 19CS, fol. 12, case 7. – Reçu 180 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

J. Elvinger.

(084679.3/211/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

EKSPRES ASSET MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft (in Liquidation).

Gesellschaftssitz: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

H. R. Luxemburg B 46.754.

AUFLÖSUNG*Auszug*

Es erhellt aus einer Urkunde, beinhaltend die Auflösung der nachgenannten Gesellschaft, aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit dem Amtswohnsitz zu Junglinster, am 2. Dezember 2003, einregistriert zu Grevenmacher am 12. Dezember 2003, Band 525, Blatt 34, Feld 11.

I.- Dass die Gesellschaft EKSPRES ASSET MANAGEMENT S.A. in Liquidation, (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 46.754), mit Sitz in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Gérard Lecuit, Notar mit dem damaligen Amtswohnsitz in Mersch, am 31. Januar 1994, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 229 vom 10. Juni 1994,

dass die Gesellschaft in Liquidation gesetzt wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Gérard Lecuit, Notar mit dem damaligen Amtswohnsitz in Hesperingen, am 9. April 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 544 vom 15. Juli 1999,

und dass der erste Liquidator Herr Ahmet Feridun Öztöp ersetzt wurde durch Herrn Seydi Ahmet Aydin am 9. März 2000.

II.- Dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, alle Aktiva übernimmt sowie alle etwaige Passiva der aufgelösten Gesellschaft begleichen wird, dass die Liquidation ausgeführt und abgeschlossen ist und dass besagte Gesellschaft hiermit als endgültig aufgelöst zu betrachten ist.

III.- Dass die Geschäftsbücher während mindestens fünf Jahren in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, aufbewahrt werden.

Für gleichlautende Auszug erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 17. Dezember 2003.

J. Seckler.

(084387.3/231/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

EURO DIRECTORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxemburg B 48.461.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 octobre 2003

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Adriano Trapletti, administrateur de catégorie B démissionnaire en date du 29 septembre 2003:

Administrateur de catégorie B:

Monsieur Fabrizio Vigo, directeur, demeurant 18, vie A. Saffi, 10138 Turin (Italie)

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005, et au plus tard le 30 avril 2006.

Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03648. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084411.3/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

WHITE MOUNTAINS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 97.477.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-eighth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

WM INVESTMENT MANAGEMENT (BERMUDA) LTD., a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Victoria Hall, 11 Victoria Street PO Box HM 1826, Hamilton HM HX Bermuda.

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209 of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

Art. 2. The Company's name is WHITE MOUNTAINS INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Partners decisions

Art. 14. Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2003.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by WM INVESTMENT MANAGEMENT (BERMUDA) LTD, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company WHITE MOUNTAINS INTERNATIONAL, S.à.r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,500 (one thousand five hundred) euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration

Mr Dennis P. Beaulieu, Company Secretary, residing at 80 South Main Street Hanover, NH 03755

Mr Dominique Robyns, réviseur d'entreprises, residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of any two of these Managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d' Esch.

3) Is elected as auditor:

PricewaterhouseCoopers, a company having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31, 2003.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

WM INVESTMENT MANAGEMENT (BERMUDA) LTD, une société constituée sous la loi des îles Bermudes, ayant son siège social à Victoria Hall, 11 Victoria Street PO Box HM 1826, Hamilton HM HX Bermudes

Fondateur ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209 du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera WHITE MOUNTAINS INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euro), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2003.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par WM INVESTMENT MANAGEMENT (BERMUDA) LTD, prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500 (mille cinq cents euro).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

M. Dennis P. Beaulieu, Company Secretary, résidant à 80 South Main Street Hanover, NH 03755

M. Dominique Robyns, réviseur d'entreprises, résidant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance

2) Le siège social de la Société est établi à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

3) Est nommée réviseur:

PricewaterhouseCoopers, une société ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 28, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

J. Elvinger.

(084652.3/211/345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

BADER & LAENGIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 16.099.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 septembre 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2008:

- Monsieur Fritz Underberg, directeur de société, demeurant 17, avenue de l'Annonciade à MC-98000 Monaco, Président,

- Monsieur Ricardo Bosquet, directeur, demeurant Chemin du Village Suisse à CH-1772 Genolier,

- Monsieur Gerd Wolf, administrateur de société, demeurant 17, boulevard Albert 1^{er} à MC-98000 Monaco.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2008:

- Francis Spinardi, demeurant au 6, Lacets Saint-Léon, MC-98000 Monaco.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04059. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084414.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

IMMONDORF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Sandweiler.
R. C. Luxembourg B 93.516.

*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 27 novembre 2003**Bureau*

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Roland Kuhn, entrepreneur, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme secrétaire Monsieur Pascal Kintziger, entrepreneur, demeurant à Messancy.

Monsieur le président désigne comme scrutateur Monsieur Eric Saccucci, entrepreneur, demeurant à Ars-sur-Moselle.

Monsieur le président expose ensuite:

A) qu'il en résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent cinquante (150) actions de capital sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-), sont dûment représentés à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

B) que les actionnaires remplissent toutes les conditions légales et statutaires requises pour participer à l'Assemblée.

C) que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Démission d'un administrateur
2. Nomination d'un administrateur
3. Administrateur représentant l'actionnaire ILCO, S.à r.l.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour.

Première résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Fernand Zeutzius et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme, comme nouvel administrateur de la société, Monsieur Marco Sgreccia, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ayant à délibérer sur les comptes annuels de l'exercice 2004.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale prend acte que la société ILCO, S.à r.l. est valablement représentée par l'une des personnes suivantes: Monsieur Vincenzo Cleva, Learducci Rugo, Pascal Kintziger et Eric Saccucci; sa seule signature en tant qu'administrateur engage l'actionnaire représenté.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance à 10.00 heures.

R. Kuhn / P. Kintziger / E. Saccucci

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, réf. LSO-AL04274. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084374.3/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

RESIDENCE LEONARDO DA VINCI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R. C. Luxembourg B 28.580.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 juillet 1988, acte publié au Mémorial C numéro 284 du 24 octobre 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 octobre 1990, acte publié au Mémorial C numéro 153 du 28 mars 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 novembre 1990, acte publié au Mémorial C numéro 157 du 30 mars 1991 et modifiée par acte sous seing privé en date du 20 juin 2002, acte publié au Mémorial C numéro 1407 du 28 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03617, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RESIDENCE LEONARDO DA VINCI, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(084550.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

A.M. TRUST HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1361 Luxembourg, 3, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
H. R. Luxembourg B 56.226.

Protokoll der Generalversammlung

Am heutigen Tage dem 1. August 2002 traten die Aktionäre der A.M. TRUST HOLDING S.A. n° B 56.226 wie folgt zusammen:

1. Herr Friedrich Pollok
2. Frau Urszula Pollok geb. Pedziwiatr
persönlich und
3. Herr Arslan Moussalaev vertreten durch Friedrich Pollok
zusammen.

Es wurden folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Verwaltungsrat wird in seiner Zusammensetzung bis auf Herrn Arslan Mussalaev für die Amtsperiode von folgenden 6 Jahren bestätigt. Seinen Posten als Direktor übernimmt Herr Marc Harpes.
2. Die Kommissarin Anna Pollok wird in ihrer Eigenschaft ebenfalls für weitere 6 (sechs) Jahre bestätigt.
3. Die Generalversammlung bevollmächtigt den Verwaltungsrat alle notwendigen Änderungen bzw. Erweiterungen des Gesellschaftszweckes der A.M. TRUST HOLDING S.A. vorzunehmen, welche dieser aus ökonomischer und existenzieller Sicht dienlich sind.
4. Der Sitz der A.M. TRUST HOLDING S.A. ist mit Wirkung des heutigen Tages unter der Adresse:
3, Rue de Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg.

Luxemburg, 1. August 2002.

U. Pollok Pedziwiatr / F. Pollok.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04076. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084521.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

D-TECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.415.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue extraordinairement en date du 18 novembre 2003*

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement en date du 18 novembre 2003 que:

- L'Assemblée renouvelle et confirme pour une nouvelle période de six ans les mandats des administrateurs, à savoir:
- Madame LEMONIA RAGIA, demeurant à D-Bonn
 - Monsieur DIMITRI KONSTANTAS, demeurant à CH-Petit Lancy
 - Monsieur CONSTANTINOS THANOS, demeurant à I-Pisa

ainsi que du commissaire aux comptes

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, Boulevard de la Foire,
- Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2009. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00801. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084560.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

BE.MA.FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 95.395.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 2003

Est nommé administrateur de catégorie A, Monsieur Marco Besana, demeurant à Carbuccini n°11, à Milano, Italie. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003. Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03638. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084413.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

FISSLER A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 17.302.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 août 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- Madame Friederike Fissler-Pechtl, avocat, demeurant à Idar-Oberstein
 - Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à Luxembourg
 - Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg
- Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- AUDIEX S.A., 57 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04118. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084567.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

BAKERIES INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 24.191.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 juin 2003

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée.

- Les mandats d'Administrateurs de Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant 29, Rue du Bois, L-1251 Luxembourg, de Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant 159 Mühlenweg, L-2146 Luxembourg, de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant 24, Rue Jean Engel, L-7793 Bissen et de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, avec siège social au 13, Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 5 juin 2003.

Certifié sincère et conforme

BAKERIES INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04702. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084590.3/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

O.R. INFO, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 73.086.

Il résulte de trois lettres de démission du 4 décembre 2003 que Messieurs John Seil, Pierre Lentz et Thierry Fleming ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs, et d'une lettre de démission du même jour que AUDIEX S.A., a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le siège de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Le contrat de domiciliation conclu en date du 17 mai 2000 entre CF SERVICES, CORPORATE AND FIDUCIARY SERVICES et O.R. INFO, Société Anonyme, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

CF SERVICES, CORPORATE AND FIDUCIARY SERVICES

domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04067. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084420.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

FDI, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 72.929.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.
Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084416.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

EUROFOOD, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 71, rue de la Ferme.
R. C. Luxembourg B 13.833.

Constituée sous la dénomination de INTERFOOD, Société à responsabilité limitée, suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire alors de résidence à Redange/Attert, le 23 avril 1976, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 165 du 12 août 1976, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 11 mai 1976, publié au Mémorial C numéro 170 du 19 août 1976, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 5 avril 1977, publié au Mémorial C numéro 138 du 20 juin 1977, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean Poos, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 1^{er} février 1979, publié au Mémorial C numéro 112 du 19 mai 1979, modifiée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 mars 1986, publié au Mémorial C numéro 149 du 5 juin 1986, et modifiée suivant acte sous seing privé, du 27 octobre 1987, publié au Mémorial C numéro 48 du 24 février 1988.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EUROFOOD, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(084546.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

INNOVA EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.400,- EUR.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 81.257.

Extrait des résolutions des associés du 16 septembre 2003

Les mandats des gérants, Monsieur Eurico Neves et Aleardo Furlani, ont été renouvelés pour un terme d'un an, leurs mandats prenant fin lors de la réunion des associés qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03678. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084450.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

TORROANSTALT, Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 65.003.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 novembre 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2004:

Signataires catégorie A

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg
- Monsieur Nico Schaeffer, avocat, demeurant au 12, avenue de la Porte Neuve, Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Signataires catégorie B

- Monsieur Guido Tresoldi, conseiller fiscal, demeurant à CH-6900 Lugano
 - Monsieur Fausto Ortelli, conseiller fiscal, demeurant à CH-6900 Lugano
- Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2004:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK06045. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084458.3/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

VIE GROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.012.

*Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social le 12 novembre 2003 à 10.00 heures*

Première résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Messieurs Jean-Pierre Verlaine et Ferdinando Cavalli de leur fonction d'administrateur.

L'assemblée leur accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs, en remplacement des administrateurs sortants, les personnes suivantes:

- Madame Tagliamonte Isabella, née le 6 mars 1961, à Rome (Italie), demeurant à Naples, Salita del Casale n° 15.
- Monsieur Piccione Vincenzo, né le 18 décembre 1944, à Atripalda (Italie), demeurant à Naples, Salita del Casale n° 15.

Leurs mandats auront la même échéance que ceux de leurs prédécesseurs, et se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2004, statuant sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02694. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084392.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

PRO FONDS (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 45.890.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 décembre 2003.

H. Hellinckx.

(084440.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

IJK HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 97.475.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the eighteenth day of November.
Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

UNIDALE INVESTMENTS LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 2-6 Church Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, registered in Jersey under company number 48666, here represented by Mr Patrick Mischo, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on November 17th, 2003.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31st July, 1929 on pure holding companies.

The Company may grant loans and guarantees, in any form, to subsidiaries, related companies or third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name IJK HOLDING, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at one hundred and twenty-five thousand euro (€ 125,000) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares having a nominal value of one hundred euro (€100) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several *ad hoc* agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st January and ends on the 31st December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to 5% of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to 10% of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company may decide to pay interim dividends to the shareholder(s).

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

UNIDALE INVESTMENTS LIMITED	1,250 shares
Total	1,250 shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of € 125,000 is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2003.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand six hundred euros (€ 2,600).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at three (3). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Michel Bourrit, banker, born on 1st July, 1946 in Geneva, Switzerland, with professional address at 3-5 chemin des Tuileries, 1293 Bellevue, Switzerland;

- Mr Bruno Stahl, accountant, born on 26th November, 1945 in Oberburen (St-Gall/Switzerland), with professional address at 3-5 chemin des Tuileries, 1293 Bellevue, Switzerland; and

- Ms Rachel Barlow, lawyer, born on 4th January, 1970 in Enfield (UK), with professional address at 3-5 chemin des Tuileries, 1293 Bellevue, Switzerland.

2) The registered office is established at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

UNIDALE INVESTMENTS LIMITED, une société à responsabilité limitée soumise aux lois du Jersey, ayant son siège social à 2-6 Church Street, St. Helier, Jersey, enregistré à Jersey sous le numéro de société 48666,

ici représentée par Maître Patrick Mischo, avocat à la cour, en vertu d'une procuration donnée le 17 novembre 2003.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités en vertu desquelles il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent, entre le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut accorder des prêts et avances et des garanties, sous n'importe quelle forme, à des filiales, des sociétés liées ou des tiers.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de IIK HOLDING, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent vingt-cinq mille euros (€ 125.000) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€100) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale et peut être distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'il détiennent.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

UNIDALE INVESTMENT LIMITED.....	1.250 parts sociales
Total.....	1.250 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de € 125.000 se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement deux mille six cents euros (2.600,- EUR).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé, préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois (3). Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michel Bourrit, banquier, né le 1^{er} juillet 1946 à Genève (Suisse), avec adresse professionnelle à 3-5 chemin des Tuileries, 1293 Bellevue, Suisse;

- Monsieur Bruno Stahl, comptable, né le 26 novembre 1945 à Oberburen (St-Gall/Suisse), avec adresse professionnelle à 3-5 chemin des Tuileries, 1293 Bellevue, Suisse; et

- Madame Rachel Barlow, avocat, née le 4 janvier 1970 à Enfield (UK), avec adresse professionnelle à 3-5 chemin des Tuileries, 1293 Bellevue, Suisse.

2. Le siège social de la société est établi à 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Mischo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, vol. 141S, fol. 36, case 10. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2003.

G. Lecuit.

(084659.3/220/263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

PRAINE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 80.417.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui devrait se tenir au siège social de la société, le vendredi 30 janvier 2004 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus d'administration ordinaire et extraordinaire et de disposition pour agir en toutes circonstances au nom de la société, à l'exception de ceux que la loi réserve impérativement et expressément à la compétence de l'assemblée.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Les décisions du conseil sont prises moyennant la majorité absolue des votes exprimés; en cas de parité, la voix de l'administrateur qui préside la réunion est prépondérante. En cas d'absence du Président du conseil d'administration, la présidence de la réunion est conférée à l'administrateur présent le plus âgé.

Les administrateurs peuvent toutefois prendre des décisions sans se réunir, à condition que ces décisions soient adoptées sous forme de résolution écrite, acceptée et signée par tous les administrateurs, même par télécopieur, télex, télégramme ou téléphone.

Le Conseil d'administration peut déléguer totalement ou partiellement les pouvoirs concernant la gestion ordinaire ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne la gestion, à plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non actionnaires.

Conformément à la loi, la délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle d'un administrateur dûment autorisé par décision du conseil d'administration.»

2. Approbation des comptes relatifs aux exercices clôturés le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002.

3. Nominations statutaires.

4. Divers.

Le Conseil d'Administration

U. Saini Fasanotti / F. Gaggini

Président / Vice-Président

I (00018/727/35)

SCHUBTRANS AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6726 Grevenmacher, 7, op Flohr.
H. R. Luxemburg B 82.420.

Da die 1. ordentliche Hauptversammlung der SCHUBTRANS AG vom 31. Dezember 2003 nicht über die Tagesordnung entscheiden konnte, weil das erforderliche Anwesenheits-Quorum nicht erreicht wurde, laden wir Sie zu einer

ZWEITEN ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

am 24. Januar 2004 um 11.00 Uhr ein mit der nachfolgenden Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars.
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2002.
3. Entlastung der Verwaltungsrates und des Kommissars.
4. Neuwahlen.
5. Verschiedenes.

Bei dieser neu einberufenen ordentlichen Hauptversammlung besteht keine Erfordernis eines Quorums und alle Entscheidungen werden mit der Mehrheit von 2/3 der auf der Hauptversammlung vertretenen Anteile genommen.

(00017/000/18)

Im Namen und Auftrag der Verwaltungsrates.

EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 39, avenue Monterey.

Nous informons les actionnaires que le présent avis vaut convocation à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 janvier 2004 à 14.00 heures chez le notaire Paul Decker, siège 11, place d'argent, Luxembourg-Eich, avec pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de 7.035.690 EUR pour le porter de son montant actuel de 34.830.890 EUR à 27.795.200 EUR moyennant l'annulation de sept cent trois mille cinq cent soixante-neuf actions (703.569) de Classe A détenues par EUROPEAN COLLECTIVE INTEGRAL LUXEMBOURG S.A., numérotées de la 608.579 à la 648.147, de la 2.136.001 à la 2.800.000 et remboursement à l'actionnaire.
2. Modification de l'article 5, premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à vingt-sept millions sept cent quatre-vingt-quinze mille deux cent euros (27.795.200,- EUR) représenté par deux millions quatre cent quarante-quatre mille cinq cent vingt (2.444.520) actions de Classe A avec droit de vote, toutes d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR), numérotées de 108.501 à 175.001, de 262.502 à 414.667, de 545.334 à 583.333, de 648.148 à 2.136.000 et de 2.800.001 à 3.500.000 par trois cent trente-cinq milles (335.000) actions de la Classe B, sans droit de vote, toutes d'une valeur nominale de 10 euros (10,- EUR), numérotées de la 3.500.001 à la 3.835.000.

Pour valoir ce que de droit.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Le Président.

I (00042/000/23)

MOTWIT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 8.351.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 28 janvier 2004 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (05214/000/16)

Le Conseil d'Administration.

FOYER SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.
R. C. Luxembourg B 63.505.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 26 janvier 2004 à 14.00 heures au siège social.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2003;
2. Rapport du Réviseur d'entreprises sur les comptes clôturés au 30 septembre 2003;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 30 septembre 2003 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les Actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale au guichet de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

I (00040/755/19)

Le Conseil d'Administration.

LUXICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.
R. C. Luxembourg B 30.337.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 26 janvier 2004 à 11.00 heures au siège social.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2003;
2. Rapport du Réviseur d'entreprises sur les comptes clôturés au 30 septembre 2003;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 30 septembre 2003 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les Actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale au guichet de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

I (00041/755/19)

Le Conseil d'Administration.

LUXIPRIVILEGE, Société d'Investissement à Capital Variable.
R. C. Luxembourg B 46.388.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 26 janvier 2004 à 12.00 heures au siège social.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2003;
2. Rapport du Réviseur d'entreprises sur les comptes clôturés au 30 septembre 2003;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 30 septembre 2003 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les Actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale au guichet de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

I (00043/755/19)

Le Conseil d'Administration.

SUJEDO S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 26.145.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 26 janvier 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 octobre 2003 et affectation du résultat.
 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 octobre 2003.
 4. Divers.
- I (05200/1023/15) Le Conseil d'Administration.

DIGITAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 66.323.

Shareholders are kindly invited to attend the
ANNUAL GENERAL MEETING
which will be held at the registered office of the SICAV on Wednesday January 28, 2004 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Board of Director's report;
2. Auditor's report;
3. Review and approval of the annual accounts as at September 30, 2003;
4. Discharge to the Directors;
5. Allotment of the result;
6. Statutory appointments;
7. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the SICAV.

I (00010/584/22)

By order of the Board of Directors.

DEXIA CONVERTIX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 55.995.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui se tiendra le vendredi 30 janvier 2004 à 10.00 heures au siège social de la SICAV, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts (Objet), deuxième alinéa, pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002
Ce deuxième alinéa aura la teneur suivante:
«La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la partie II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»
2. Modification de l'article 5 des statuts (Capital social), troisième alinéa - indication du capital minimum
3. Modification de l'article 10 des statuts (Valeur de l'actif net), deuxième alinéa et point I, 7) (a), (b) et (c), en vue du changement des cours de base pour la détermination de la valeur nette d'inventaire et l'évaluation des actifs
4. Modification de l'article 10 des statuts (Valeur de l'actif net), point III - valorisation des devises
5. Modification de l'article 11 des statuts (Emission et rachat des actions), alinéas 2 et 6 (phrase 2) - délais de paiement en cas de souscription / de rachat
6. Modification de l'article 16 des statuts (Convocation à l'assemblée générale), deuxième alinéa, en vue de supprimer «Spécial»

7. Modification de l'article 27 des statuts (Réviseur d'entreprises), pour introduire la référence à la loi du 20 décembre 2002
8. Modification de l'article 33 des statuts (Dispositions générales), pour introduire la référence à la loi du 20 décembre 2002
9. Divers

Conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés et votants.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale extraordinaire devra en aviser la SICAV au moins deux jours francs avant la tenue de l'assemblée.

L'actionnaires détenant des actions au porteur devra en outre déposer ses actions au moins deux jours francs avant la tenue de l'assemblée auprès de la banque dépositaire, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG.

I (00030/255/37)

Le Conseil d'Administration.

LUX-WORLD FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 48.864.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 21 janvier 2004 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2003.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2003; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG.
- BANQUE RAIFFEISEN S.C.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

II (05048/755/28)

Le Conseil d'Administration.

PAN-HOLDING, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 7.023.

Une ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de PAN-HOLDING S.A. (la «Société») se tiendra au siège social de la Société à 11.00 heures le 19 janvier 2004, afin d'examiner et de voter l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Convertir la Société d'une Société d'Investissement à Capital Fixe en une Société d'Investissement à Capital Variable - SICAV.
2. Soumettre la Société à la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif et reformuler l'Article 3 des Statuts de la Société en conséquence, de telle sorte que l'Article 3 se lise comme suit:
 «**Art. 3.** L'objet exclusif de la Société est de placer les sommes mises à sa disposition en valeurs mobilières et/ou dans d'autres actifs financiers liquides visés à l'Article 41, paragraphe (1) de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif (la «Loi de 2002») avec pour objectif de répartir les risques d'investissement et de faire participer ses actionnaires au résultat de la gestion de ses avoirs.
 La Société peut prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à la réalisation et au développement de son objet social dans toute la mesure permise par la Loi de 2002.»

3. Modifier aussi les Statuts de la Société afin, en particulier, de les ajuster aux résolutions à adopter aux points 1 et 2 de l'ordre du jour.

Adopter une nouvelle version des Statuts de la Société.

4. Divers.

Aucune des modifications ci-dessus n'entraîne de changement des droits des actionnaires ou de la structure administrative de la Société, mais elles donneraient à votre Société une plus grande liberté dans la distribution de ses actions.

Les objectifs et la politique d'investissement de votre Société resteront inchangés. PAN-HOLDING, fondée en 1931, continuera de rechercher la croissance du capital investi tout en minimisant les risques à travers la gestion d'un portefeuille de titres diversifié internationalement.

Le texte complet des Statuts de la Société reflétant tous les changements est disponible gratuitement au siège social de la Société.

Les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers des actions représentées et le quorum de présence minimum ne devra pas être inférieur à la moitié des actions en circulation.

Afin de participer à l'Assemblée statutaire, les détenteurs d'actions au porteur devront déposer leurs certificats auprès d'un établissement bancaire ou financier agréé par la Société. Les certificats de dépôt et d'immobilisation devront parvenir avant le 14 janvier 2004 à la Société, Boîte Postale 408, L-2014 Luxembourg.

Il n'est pas nécessaire que les détenteurs d'actions nominatives déposent leurs certificats.

Les actionnaires ayant l'intention d'assister à l'Assemblée Générale, devront en informer la Société par écrit avant le 14 janvier 2004.

Les actionnaires qui ne pourraient assister personnellement à cette Assemblée, peuvent s'y faire représenter en faisant parvenir avant le 14 janvier 2004 à PAN-HOLDING S.A., Boîte Postale 408, L-2014 Luxembourg, une procuration dûment complétée et signée.

Tout actionnaire en désaccord avec les changements ci-dessus, aura la possibilité de présenter ses actions au rachat, sans frais, pendant un mois à compter du 19 décembre 2003.

Les coûts relatifs à la restructuration de la Société en SICAV soumise à la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 seront pris en charge par la Société et seront amortis sur une période de 5 ans à compter du 19 janvier 2004.

Le Prospectus modifié sera disponible après l'Assemblée Générale Extraordinaire auprès du siège social de la Société.

Des copies du courrier daté du 19 décembre 2003 adressé aux actionnaires nominatifs et détaillant les changements sont disponibles auprès du siège social.

Le 19 décembre 2003.

II (05328/000/51)

Le Conseil d'Administration.

PARINDEX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 77.384.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de PARINDEX, Société d'Investissement à Capital Variable, qui se tiendra au siège social de la société, 5, rue Jean Monnet, Luxembourg, le mercredi 21 janvier 2004 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2003;
2. Approbation des états financiers au 30 septembre 2003;
3. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Composition du Conseil d'Administration;
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an;
6. Divers.

La présente convocation et une formule de procuration sont envoyées à tous les actionnaires nominatifs inscrits au 24 décembre 2003.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres pour le 16 janvier 2004 soit au siège social de la Société soit aux guichets des établissements suivants (où des formulaires de procuration sont disponibles):

- à Luxembourg:

Agent Payeur Principal: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Succursale de Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg

Agent Payeur: BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg

- A l'étranger:

aux guichets payeurs désignés dans les avis respectifs.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai, c'est-à-dire pour le 16 janvier 2003, informer le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée par écrit (lettre ou procuration).

II (05324/755/30)

Le Conseil d'Administration.

DYNAMIC FUNDS, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
H. R. Luxemburg B 81.617.

Hiermit wird allen Anteilhabern der DYNAMIC FUNDS, SICAV mitgeteilt, dass eine

AUSSERORDENTLICHE GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG

am 30. Januar 2004 um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Information des Verwaltungsrates über die Anforderungen des Gesetzes vom 20. Dezember 2002.
2. Beschluss über die Neufassung der Satzung der Investmentgesellschaft.
Ein Entwurf der neuen Satzung ist auf Anfrage bei der Investmentgesellschaft erhältlich.
3. Verschiedenes.

Die Punkte der Tagesordnung der ausserordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Anteile sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile. Im Falle, in dem anlässlich der ausserordentlichen Generalversammlung das o.g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite ausserordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäss den Bestimmungen des Luxemburger Rechts einberufen, um über die auf der o.a. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschliessen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile getroffen.

Zur Teilnahme an der ausserordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 23. Januar 2004 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Luxemburg, im Dezember 2003.

II (05403/673/28)

Der Verwaltungsrat der DYNAMIC FUNDS, SICAV.

DEXIA LUXPART, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.211.

Les actionnaires de DEXIA LUXPART sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le 19 janvier 2004 à 11.00 heures au siège social de la SICAV, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises;
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2003; affectation des résultats;
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires au porteur désireux de participer à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant la date de l'Assemblée auprès de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

II (05297/755/22)

Le Conseil d'Administration.

VALUE STRATEGY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.976.

Le Conseil d'Administration convoque les actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la Société, le mercredi 21 janvier 2004, à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir et adopter le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 30 septembre 2003.
2. Recevoir et approuver l'état des actifs nets et l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clos le 30 septembre 2003.

3. Décider de l'affectation des résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2003.
4. Donner quitus aux Administrateurs et au Réviseur pour l'accomplissement de leurs mandats au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2003.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Selon l'article 13 des statuts, et conformément aux prescriptions de la loi luxembourgeoise, les décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votants.

Modalités d'admission à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée, sur justification de leur identité, à condition d'avoir fait connaître à la Société, à son siège (11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg / administration «VALUE STRATEGY FUND» - EUVL/JUR), le 14 janvier 2004 au plus tard, leur intention de prendre part, en personne, à l'Assemblée; les actionnaires ne pouvant assister à l'Assemblée pourront s'y faire représenter par toute personne de leur choix ou voter par procuration; à cet effet, des formules de procuration sont disponibles au siège de la Société. Pour être prises en considération, les procurations, dûment complétées et signées, devront être parvenues au siège de la Société au plus tard cinq jours ouvrés avant l'Assemblée (soit le mercredi 14 janvier 2004).

Les personnes qui assisteront à l'Assemblée, en qualité d'Actionnaires ou de mandatés, devront présenter au Bureau de l'Assemblée une attestation de blocage de leurs Actions inscrites dans les livres d'un agent accrédité ou dans les livres de EURO-VL LUXEMBOURG S.A. (11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg).

B. Van Caloen

Le Président du Conseil d'Administration

II (05368/000/34)

INTER MULTI INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 31.217.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de INTER MULTI INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable, qui se tiendra au siège social de la société, 5, rue Jean Monnet, Luxembourg, le mercredi 21 janvier 2004 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2003;
2. Approbation des états financiers au 30 septembre 2003;
3. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Composition du Conseil d'Administration;
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an;
6. Divers.

La présente convocation et une formule de procuration sont envoyées à tous les actionnaires nominatifs inscrits au 24 décembre 2003.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres pour le 16 janvier 2004 soit au siège social de la Société soit aux guichets des établissements suivants (où des formulaires de procuration sont disponibles):

- à Luxembourg:

Agent Payeur Principal: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Succursale de Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg

Agent Payeur: BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai, c'est-à-dire pour le 16 janvier 2004, informer le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée par écrit (lettre ou procuration).

II (05323/755/28)

Le Conseil d'Administration.

STOLT OFFSHORE S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 43.172.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company will be held at the offices of SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., 23 avenue Monterey, L-2086 Luxembourg at 3.00 p.m. on 19 January 2004 which will have the following agenda:

Agenda:

- (i) to approve the issue by the Company of up to 34,100,000 Common Shares pursuant to the Placement described in the circular from the Company to shareholders dated 30 December 2003 (the «Circular»), and to authorise the Board of Directors of the Company to take all necessary steps to implement the same, at such time prior to 31 December 2004 as it may think fit and on such terms as it may think fit.
- (ii) to approve the issue by the Company of up to 11,400,000 Common Shares pursuant to the SNSA Subscription described in the Circular, and to authorise the Board of Directors of the Company to take all necessary steps to implement the same, at such time prior to 31 December 2004 as it may think fit and on such terms as it may think fit.
- (iii) to approve the issue by the Company of up to 13,000,000 Common Shares pursuant to the Subsequent Issue described in the Circular, and to authorise the Board of Directors of the Company to take all necessary steps to implement the same at such time prior to 31 December 2004 as it may think fit and on such terms as it may think fit.
- (iv) to approve the issue by the Company of convertible bonds or of warrants (jointly the «Instruments»), which will be convertible into, or give right to subscribe for, a maximum of 63,737,785 Common Shares, under the terms and conditions of the Instruments to be determined by the Board of Directors of the Company, and to authorise the Board of Directors of the Company to take all necessary steps to issue the Instruments, to determine the terms and conditions of the Instruments and to issue up to 63,737,785 Common Shares and to allot them to the holder(s) of the Instruments upon the conversion or exercise of the Instruments, at such time prior to 31 December 2004 and on such terms and conditions as it may think fit, and to, having acknowledged the special report from the Board of Directors to the shareholders on the suppression of the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company required according to article 32-3 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Board Report»), authorise the Board of Directors of the Company to suppress the preferential subscription rights of the existing shareholders when issuing both the Instruments and the 63,737,785 Common Shares to be issued upon conversion or exercise of the Instruments.
- (v) to confirm and to renew the existing authorised capital of the Company and to increase it from its current amount of USD 348,000,000 represented by (a) 140,000,000 Common Shares, par value USD 2.00 per share and (b) 34,000,000 Class B Shares, par value USD 2.00 per share, to the amount of USD 465,000,000 to be represented by (a) 198,500,000 Common Shares, par value USD 2.00 per share and (b) 34,000,000 Class B Shares, par value USD 2.00 per share, the said authorised capital lapsing 5 years after the publication of the resolution by the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company to confirm, renew and increase the authorised capital, in the Luxembourg Official Gazette Mémorial C, and after having acknowledged the Board Report, to authorise the Board of Directors to suppress the preferential subscription rights of the existing shareholders when issuing new Common Shares under the authorised capital, and to amend the first sentence of the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company, which shall now read as follows:
 «**Art. 5.** The authorized capital of the Company is fixed at four hundred sixty-five million United States Dollars (USD 465,000,000) to be represented by (a) one hundred ninety-eight million five hundred thousand (198,500,000) Common Shares, par value two United States Dollars (USD 2.00) per share and (b) thirty-four million (34,000,000) Class B Shares, par value two United States Dollars (USD 2.00) per share.»

The quorum and majority requirements of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and of the Company's articles of incorporation are applicable to the vote on the proposed resolutions at the aforesaid extraordinary general meeting of the shareholders of the Company and at any adjournments thereof.

The Board of Directors of the Company has determined that Shareholders of record at the close of business on 29 December 2003 will be entitled to vote at the aforesaid extraordinary general meeting of the shareholders of the Company and at any adjournments thereof.

30 December 2003

J. Stolt-Nielsen

Chairman of the Board

To ensure shareholders' representation at the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company and at any adjournments thereof, Shareholders are hereby requested to fill in, sign, date and return the proxy form enclosed with the Circular, a form of which may be obtained from the registered office of the Company in the return envelope provided for such purpose. The giving of the proxy form will not affect your right to revoke it or vote in person should you later decide to attend the meeting.

II (05413/267/65)
